



## **PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 VILLE DU CHAMBON-FEUGEROLLES**

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières communales essentielles, est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Ville du Chambon-Feugerolles. Elle retrace notamment les actions conduites sur l'année 2020 et permet d'évaluer la situation financière et budgétaire de la Ville.

### **I – CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF**

**Le compte administratif 2020 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020.** Il rapproche les prévisions inscrites au budget (budget primitif et décisions modificatives) des réalisations effectives tant en dépenses qu'en recettes.

Il respecte les principes budgétaires : **annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.**

Comme le budget primitif, il est structuré autour des **sections de fonctionnement et d'investissement.**

### **II – LES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Les résultats du compte administratif 2020 sont difficilement comparables avec les données du compte administratif 2019 dans la mesure où, la pandémie de la COVID-19 a eu un impact direct sur les dépenses réalisées et recettes encaissées par la Ville du Chambon-Feugerolles.

#### **A – La section de fonctionnement**

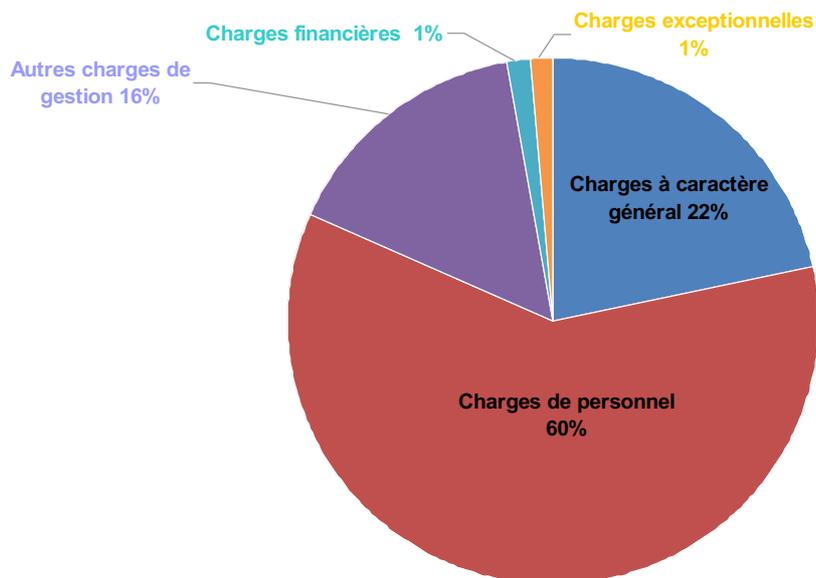
La section de fonctionnement du budget communal regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services municipaux.

➤ **Les dépenses :**

Les dépenses **réelles** de fonctionnement (hors opérations d'ordre) s'élèvent à **15 138 629 €**.

FONCTIONNEMENT	CA2019	CA 2020
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		
011- Charges à caractère général	3 555 997 €	3 298 228 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	9 138 449 €	9 058 454 €
014 - Atténuations de produits	109 €	109 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 314 936 €	2 347 786 €
<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>15 009 491</b>	<b>14 704 577</b>
	€	€
66 - Charges financières	241 991 €	215 811 €
67 - Charges exceptionnelles	15 250 €	205 866 €
68 - Dotations aux provisions	12 375 €	12 375 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>15 279 106</b>	<b>15 138 629</b>
	€	€

***Répartition des dépenses réelles de fonctionnement  
Compte administratif 2020***



Les dépenses réelles de fonctionnement peuvent être regroupées principalement en 4 catégories :

- **Les charges à caractère général (chapitre 011) : 3 298 228 €**

Les charges à caractère général enregistrent une diminution de - 7,25 % par rapport à 2019. Cette situation s'explique par la crise sanitaire liée à la COVID-19. La première période de confinement (mars à mai 2020) a engendré une mise à l'arrêt de l'économie de nombreux pays et a eu un impact direct sur les charges à caractère général de la commune. En effet, la Ville du Chambon-Feugerolles n'a pas supporté certaines dépenses du fait de la fermeture de certains services publics notamment les écoles. Ainsi, par rapport au budget primitif 2020, alors que le chapitre 011 affichait des crédits à hauteur de 3 696 244 €, le compte administratif établit un réalisé de 3 298 228 €. Au regard des données du compte administratif il est possible de constater notamment la non réalisation de dépenses dans les domaines suivants :

- Achats et contrats de prestation de service (spectacles, sorties pour les centres aérés...),
- Carburants,
- Alimentation,
- Locations mobilières,
- Fêtes et cérémonies,
- Transports collectifs.

Parallèlement, la Ville du Chambon-Feugerolles a supporté des dépenses pour faire face à cette crise à hauteur de 140 000 € (achat de masques, gel hydro alcoolique, lingettes, signalétique...) non prévu initialement au budget. Ces dépenses ont pu être réalisées sans entraîner une augmentation des dépenses du 011 dans la mesure où, des économies ont été réalisées sur les autres postes de dépenses.

- **Les charges de personnel (chapitre 012) : 9 058 454 €**

Ce poste de dépenses connaît en 2020 une diminution de l'ordre de - 0,88 % par rapport à 2019.

- **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 2 347 786 €**

Ce chapitre connaît une augmentation de + 1,42 % par rapport à l'exercice 2019.

Il regroupe les autres charges de gestion courante notamment les subventions aux associations et les contingents (participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours, au Centre Communal d'Action Sociale, au Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine).

En 2020, la Ville a consacré une somme de **395 914 €** pour soutenir directement le tissu associatif local au travers du versement de subventions. Elle a également maintenu le montant de la subvention communale allouée au Centre Communal d'Action Sociale (700 000 €).

- **Les charges financières (chapitre 66) : 215 811 €**

Ce chapitre correspond au remboursement des intérêts des emprunts.

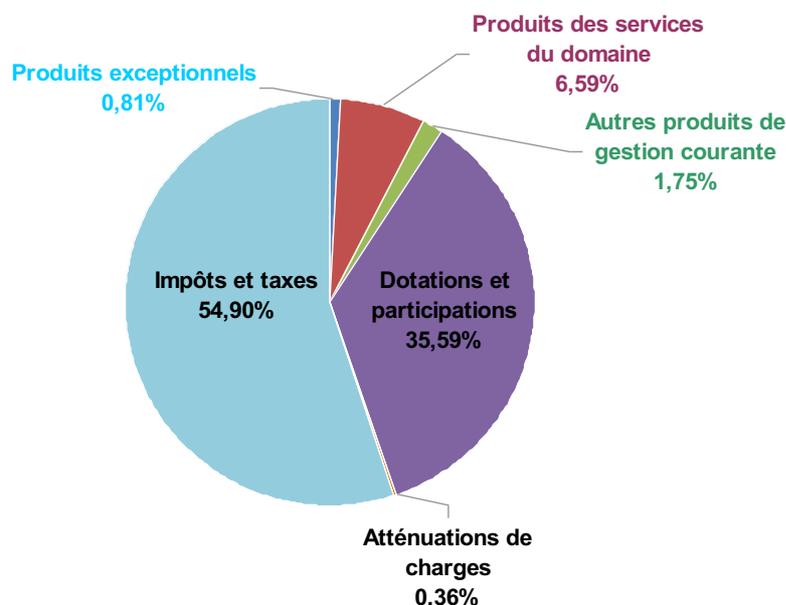
Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement intègrent le **chapitre 67 relatif aux charges exceptionnelles**. Il enregistre une hausse de + 190 616 € par rapport au compte administratif 2019. Celle-ci s'explique principalement par les différents remboursements intervenus suite aux annulations de spectacles, de la saison culturelle et des cours de piscine à cause de la COVID-19 qui représentent environ 32 000 €. De plus, le chantier de la piscine qui a abouti à un protocole transactionnel a impacté ce chapitre de 165 000 €.

➤ **Les recettes :**

Les recettes **réelles** de fonctionnement (hors opérations d'ordre et hors cessions) s'élèvent à **17 850 702 €** pour 2020.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>CA2019</b>	<b>CA 2020</b>
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		
013 - Atténuations de charges	121 878 €	63 468 €
70 - Produits des services	1 246 062 €	1 176 061 €
73 - Impôts et taxes	9 686 446 €	9 800 344 €
74 - Dotations et participations	6 275 954 €	6 353 602 €
75 - Autres produits de gestion courante	314 867 €	312 279 €
<b>Total recettes de gestion courante</b>	<b>17 645 206 €</b>	<b>17 705 754 €</b>
76 - Produits financiers	52 €	6 €
77 - Produits exceptionnels (hors produit des cessions)	250 329 €	144 942 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE</b>	<b>17 895 587</b>	<b>17 850 702</b>

**Répartition des recettes réelles de fonctionnement  
Compte administratif 2020**



Les recettes réelles de fonctionnement peuvent être regroupées en 6 catégories principales :

- **Atténuations de charges (chapitre 013) : 63 468 €**

Ce poste de recettes concerne principalement les remboursements des charges de sécurité sociale des agents non titulaires et la participation de l'Etat au financement des contrats aidés.

Pour 2020, ce chapitre enregistre une diminution importante par rapport à 2019 (- 47,92 %) liée principalement à la limitation du financement des contrats aidés par l'Etat. Concernant les remboursements liés aux dépenses de personnel ou charges de sécurité sociale, ils sont très variables d'une année sur l'autre.

- **Produit des services du domaine (chapitre 70) : 1 176 061 €**

Ce chapitre de recettes regroupe les différentes redevances d'occupation du domaine public et produits issus des services publics municipaux. Il intègre également le remboursement du bordereau de prix voirie dans le cadre des transferts de compétences avec Saint-Etienne Métropole.

Ce chapitre enregistre une baisse de - 5,62 % par rapport à 2019.

Comme pour les dépenses de fonctionnement, la situation s'explique par la crise sanitaire. Les périodes de confinement successives ont engendré la fermeture de certains services publics de la Ville (centre aquatique, écoles, gymnases, médiathèque, salles de spectacle...) engendrant un impact direct sur les recettes encaissées pour les produits des services.

- **Les impôts et taxes (chapitre 73): 9 800 344 €**

Ce chapitre de recettes est en augmentation de +1,18 % par rapport à l'exercice 2019.

Comme les années précédentes, **les taux de la fiscalité directe locale sont restés inchangés en 2020**. L'évolution de ces recettes est donc consécutive à une évolution plus dynamique des bases fiscales. Ces dernières évoluent sous l'effet du coefficient de revalorisation forfaitaire fixé par l'Etat qui s'applique à l'ensemble des valeurs locatives servant d'assiette à la taxe d'habitation et aux taxes foncières et sous l'effet de la variation physique des bases.

Ce chapitre comprend également **l'attribution de compensation de Saint-Etienne Métropole** qui reste quasi stable. Elle a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire entre transfert de fiscalité et transfert de compétences à la fois pour l'établissement public de coopération intercommunale et pour ses communes membres. En 2020, la Ville du Chambon-Feugerolles a perçu 2 831 491 € contre 2 839 369 € en 2019.

Enfin, le chapitre 73 englobe **les droits de place**, ils sont en baisse de - 28 % du fait des recettes moindres encaissées en raison de la crise sanitaire.

- **Les dotations et participations (chapitre 74) : 6 353 602 €**

Ce poste de recettes comprend principalement les compensations fiscales et les différentes dotations.

Il enregistre une hausse de + 1,24 % par rapport au compte administratif 2019 principalement liée à une augmentation des recettes perçues dans le cadre de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation nationale de péréquation.

Les recettes de ce chapitre évoluent ainsi :

- ✓ Pour ce qui concerne la dotation de fonctionnement de l'Etat, si la part de dotation forfaitaire baisse de - 1,26 %, la Dotation de Solidarité Urbaine et Sociale (DSUCS) quant à elle progresse de 2,62 % du fait de la hausse de l'enveloppe nationale. La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) évolue également favorablement (+ 7 127 € soit + 20 %).
- ✓ La dotation de compensation de la Taxe d'Habitation progresse de 5,02 % tout comme la dotation de compensation de la Taxe Foncière qui augmente de 2,52 %.
- ✓ Le produit des subventions est en hausse de 2,62 %. Cette hausse s'explique principalement par des versements de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) en légère augmentation.

- **Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 312 279 €**

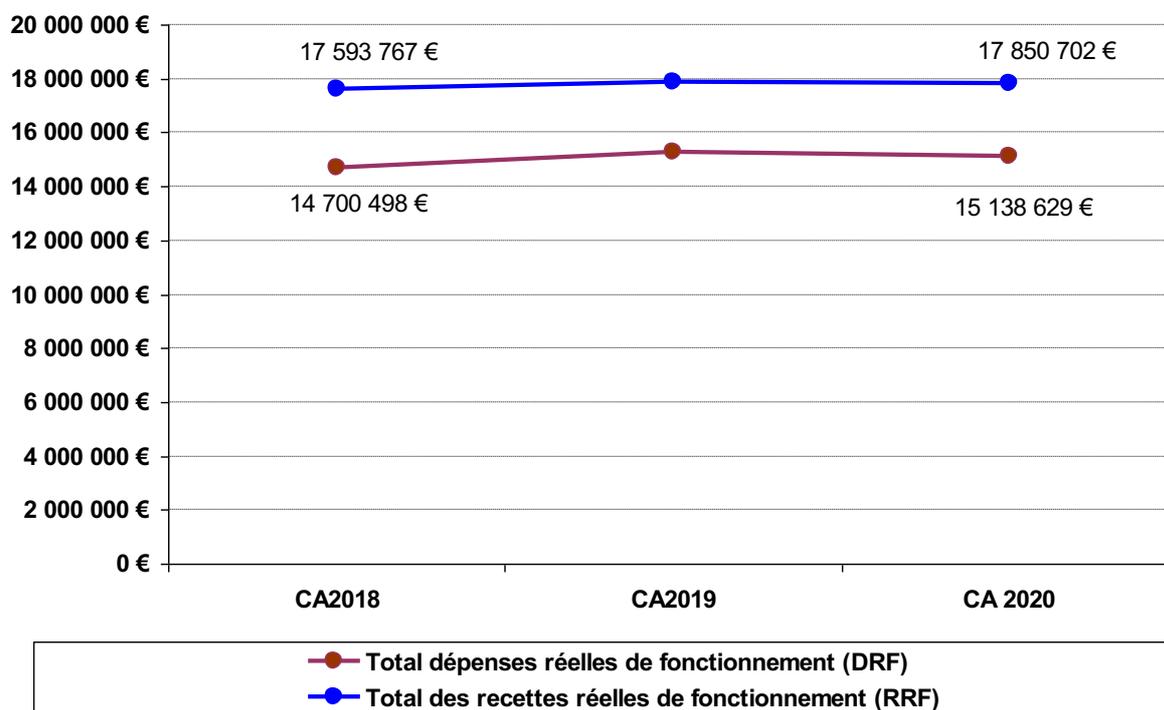
Ce chapitre comprend principalement le produit des immeubles (loyers). Il est quasi stable entre les comptes administratifs 2019 et 2020.

- **Produits exceptionnels hors cessions (chapitre 77) : 144 942 €**

Hors produit des cessions, ce chapitre intègre notamment les remboursements versés par les compagnies d'assurance suite à des sinistres et les pénalités diverses perçues par la ville. Ce poste de recettes est très variable d'une année sur l'autre.

➤ **Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement sur la période 2018-2020**

**Evolution des dépenses (DRF) et des recettes (RRF) réelles de fonctionnement sur la période 2018-2020**



➤ **L'autofinancement**

La différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement brut (CAF brute). Il doit permettre, *a minima*, de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat éventuel, de disposer de ressources propres pour le financement des investissements.

	Compte administratif 2019	Compte administratif 2020
<b>Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)</b>	<b>17 895 587 €</b>	<b>17 850 702 €</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>15 279 106 €</b>	<b>15 138 629 €</b>

<b>Capacité d'Autofinancement brute</b>	<b>2 616 481 €</b>	<b>2 712 073 €</b>
<b>Remboursement du capital de la dette (hors ligne de trésorerie)</b>	<b>1 173 036 €</b>	<b>1 157 057 €</b>
<b>Capacité d'autofinancement nette</b>	<b>1 443 445 €</b>	<b>1 555 016 €</b>

Les niveaux d'autofinancement constatés en 2020 permettent à la Ville de poursuivre la réalisation de ses projets d'investissement.

## B – La section d'investissement

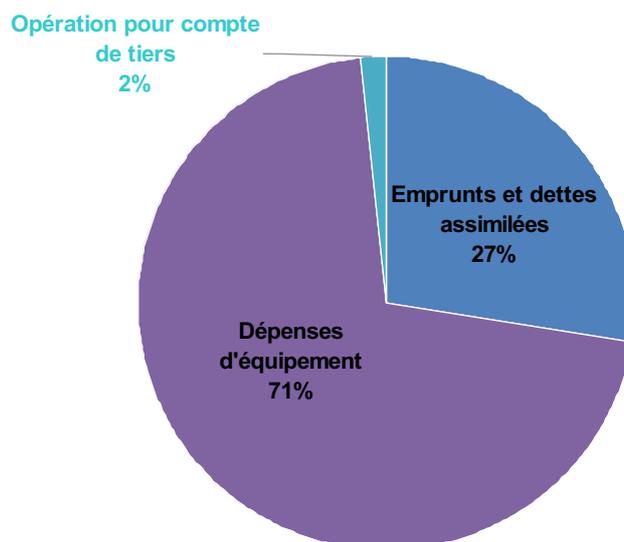
Le budget d'investissement comprend l'ensemble des dépenses et des recettes liées aux projets d'équipement de la commune à moyen ou long terme.

### ➤ Les dépenses :

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **4 209 255 €**.

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>CA2019</b>	<b>CA2020</b>
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>4 235 539 €</b>	<b>2 980 197 €</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors revolving)	1 173 036 €	1 157 057 €
45 - Opération pour compte de tiers	0 €	72 000 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 408 575 €</b>	<b>4 209 254 €</b>

### ***Répartition des dépenses réelles d'investissement (hors revolving) Compte administratif 2020***



En dépenses, la section d'investissement regroupe les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Elle comprend également le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières et les opérations pour compte de tiers.

En 2020, les dépenses d'équipement de la commune s'élèvent à **2 980 197 €**.

L'année 2020 a été marquée par le début **des travaux pour le réaménagement du parc du Bouchet et du site Bon Pasteur** (dépenses mandatées en 2020 : 289 177 €), l'aménagement du giratoire Schuman, la **sécurisation de la voûte du Valchérie** (montant mandaté : 78 863 €), l'achèvement du centre aquatique de l'Ondaine (dépenses mandatées : 294 818 €).

La Ville a également poursuivi son **programme d'entretien et de rénovation** :

- **Dans les bâtiments communaux** : installation de volets roulants motorisés à l'espace Rabelais, début de la réhabilitation des bureaux au Centre Technique Municipal (montant mandaté : 39 824 €), reprise de l'étanchéité des vestiaires Gaffard Haut (montant mandaté 12 173 €), début des travaux du Foyer laïque (montant mandaté 55 644 €), travaux sur la toiture de l'église Saint-Clément.
- **Dans les groupes scolaires** : rénovation de l'école Jean-Jaurès (création de salles de classe, restructuration et extension je participe à la rénovation de mon école, travaux de peinture et réfection des cages d'escalier, montant total mandaté sur l'opération : 214 262 €), rénovation de l'école Victor Hugo (pose de volets roulants, pose de rideaux et travaux sur le logement de l'école notamment remplacement de la chaudière et pose d'enseignes extérieures, montant total mandaté : 10 689 €).

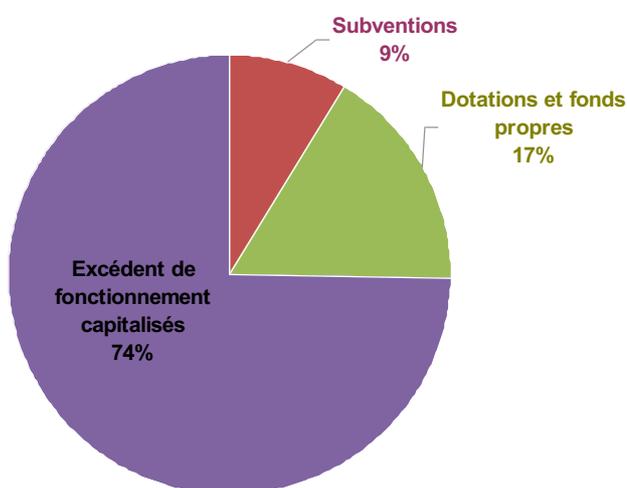
➤ **Les recettes :**

En recettes, la section d'investissement comprend principalement les recettes « *patrimoniales* » (taxe d'aménagement...), les subventions d'équipement, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), l'emprunt et l'autofinancement.

Les recettes réelles d'investissement 2020 (hors revolving) s'élèvent à **4 320 660 €**.

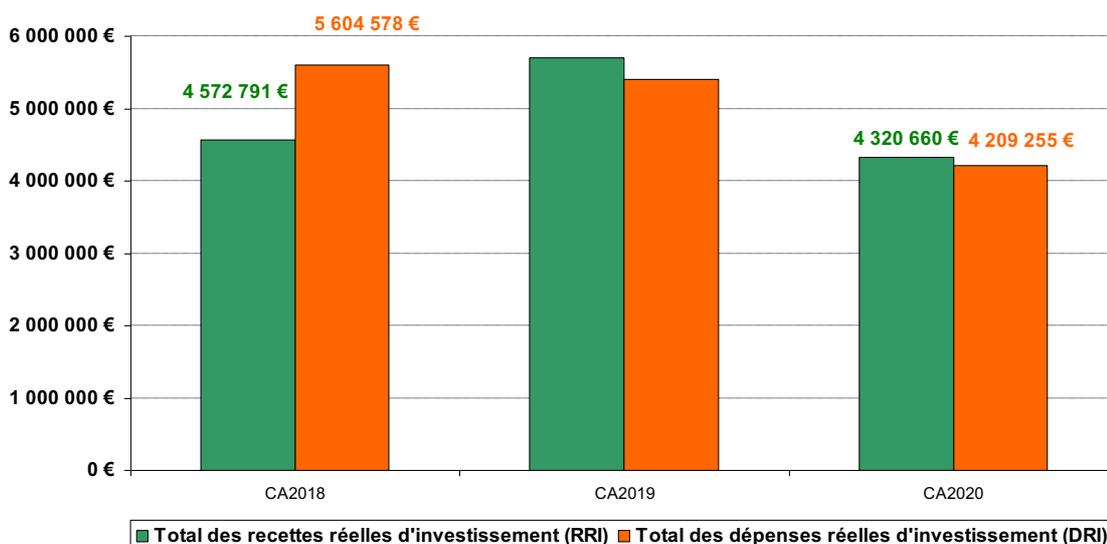
INVESTISSEMENT	CA2019	CA2020
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		
13 - Subventions d'investissement	1 132 214 €	373 670 €
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors ligne de trésorerie)	0 €	0 €
23 - Immobilisations en cours	1 508 €	1 260 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 133 722 €</b>	<b>374 930 €</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	756 306 €	720 686 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	3 815 592 €	3 225 044 €
<b>Total des recettes financières</b>	<b>4 571 898 €</b>	<b>3 945 730 €</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 705 620 €</b>	<b>4 320 660 €</b>

**Répartition des recettes réelles d'investissement (hors ligne de trésorerie)  
Compte administratif 2020**



L'année 2020 se caractérise par une absence de recours à l'emprunt. Les subventions d'investissement perçues apparaissent en baisse par rapport à 2019. La situation s'explique par le fait qu'en 2019, la Ville du Chambon-Feugerolles avait perçu d'importantes subventions dans le cadre des travaux de réhabilitation du Centre Aquatique de l'Ondaine.

➤ **Evolution des dépenses et recettes réelles d'investissement sur la période 2018-2020**



### III – ETAT DE LA DETTE

**L'encours de la dette** représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant **l'annuité de la dette**.

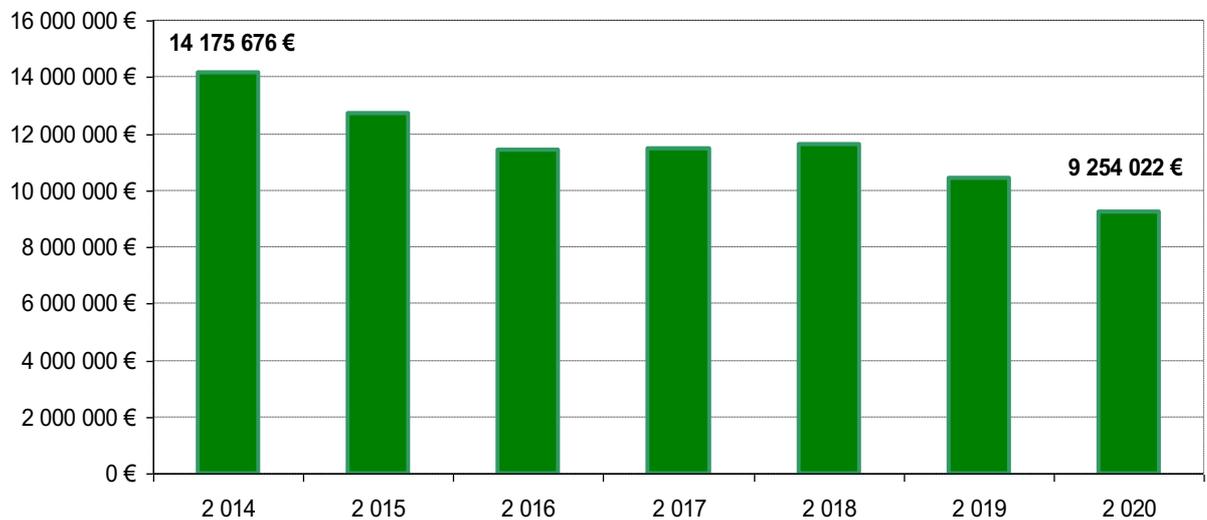
**Pour 2020, l'encours de dette représente 9 254 022 €.**

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Celui de la Ville du Chambon-Feugerolles, s'établit en 2020 à **3,41 ans**.

#### *Dette par type*

Type	Encours
Fixe	6 387 579 €
Variable	1 457 948 €
Livret A	1 408 495 €
<b>Ensemble de la dette</b>	<b>9 254 022 €</b>

**Evolution de la dette communale sur la période 2014-2020 (Montant du Capital Restant Dû)**



**IV - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS 2020**

	<b>DEPENSES TOTALES (opérations d'ordre budgétaire comprises)</b>	<b>RECETTES TOTALES (opérations d'ordre budgétaire comprises)</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	15 681 430,62 €	18 158 544,83 €	2 477 114,21 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	5 451 057,76 €	5 823 462,04 €	372 404,28 €
<b>Résultat exercice 2020</b>			2 849 518,49 €
<b>Résultat antérieur reporté</b>			1 842 144,49 €
<b>Résultat comptable de clôture (hors restes à réaliser)</b>			4 691 662,98 €

<b>RESTE A REALISER EN INVESTISSEMENT</b>	1 367 024,70 €	626 266,62 €	-740 758,08 €
---	----------------	--------------	---------------

<b>Résultat comptable fin 2020 restes à réaliser inclus</b>	<b>3 950 904,90 €</b>
---	-----------------------

Le résultat comptable à la fin de cette année 2020 représente **un solde positif de 3 950 904,90 €.**